

L'ÉCHO DU VERGER



REVITALISATION DU CENTRE-BOURG DE LA COMMUNE

[DOSSIER P.7-10]

LA BIBLIOTHÈQUE
COMMUNALE
FAIT PEAU NEUVE
[P.15]





Plus d'une année que l'épidémie de la COVID-19 a débuté, modifiant considérablement nos habitudes de vie. Les protocoles successifs de réorganisation des activités scolaires et périscolaires se sont succédées quelques fois dans l'incompréhension de certains. Toutefois grâce à l'écoute de la très grande majorité des parents nous avons réussi à maintenir nos structures ouvertes. Merci aux enseignants et au personnel périscolaire pour leur remarquable adaptation.

Malgré notre inscription dès le mois de janvier, nous n'avons eu l'autorisation d'ouvrir un centre de vaccination tant attendu que début avril. Exemple de solidarité par excellence, avec à la manœuvre Anne Marie OSWALD. Je remercie profondément l'ensemble des acteurs, retraités et actifs médicaux, personnel communal, bénévoles et élus pour cette organisation parfaite.

Après une longue période d'études et de recherche de financement, les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente, route de Saint Palais, peuvent débuter pour offrir un nouvel espace correspondant aux normes actuelles notamment thermiques. Le club des Loisirs Martinois verra aussi son espace modernisé, climatisé et nous espérons une longue vie à cette association. Ces travaux sont financés par l'État, la Région, le Département et la commune.

Après la réalisation d'un préau, c'est le début des travaux de l'agrandissement de l'accueil périscolaire par le déplacement du club house des footballeurs pour être opérationnel à l'automne. L'État nous accompagne également pour le financement.

Des travaux de renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable ont débuté fin mars entre la place des Labbes et le secteur urbanisé de la route d'Allogny. C'est un chantier d'envergure engagé par la CCTHB.

La commune en a profité pour réaliser une petite partie des futurs travaux d'agrandissement du réseau d'eau pluvial, en parallèle des travaux de sécurisation routière, pour une meilleure protection du bourg contre les inondations. Les travaux de déploiement du réseau Fibre principalement sur les Rousseaux et Montboulain sont en cours de réalisation. Celui-ci est porté par le département du Cher (Berry Numérique) et également financé par l'État et la CCTHB. La commercialisation est prévue avant Noël.

L'étude du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours, jusque fin 2022. Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) est maintenant terminé et comme annoncé depuis de nombreux mois, le potentiel de surface urbanisable sera très fortement réduit pour être en adéquation avec les lois actuelles. C'est un énorme travail avec de gros enjeux, pour l'avenir de développement de notre commune.

Nous avons été retenus dans le programme des « Petites Villes de Demain » et la signature de la convention entre l'État, la CCTHB, les Aix d'Angillon, Henrichemont et Saint Martin a eu lieu le 12 avril dernier. L'étude de revitalisation du centre bourg continue en parallèle, avec une forte implication des élus dans plusieurs groupes de travail. Merci à Eva Bourillon, conseillère municipale qui pilote cette action.

Le projet de construction d'une résidence services seniors est en cours avec le dépôt du permis de construire. Les travaux devraient débuter, en fonction de l'obtention de toutes les autorisations avant la fin de l'année 2021.

Le monde associatif et culturel est fortement pénalisé mais nous gardons toujours l'espoir d'une amélioration sanitaire pour qu'enfin puissent redémarrer les activités.

Enfin un remerciement aux membres du conseil municipal et au personnel communal qui malgré les fortes contraintes s'impliquent au quotidien pour que Saint Martin se développe. Le dernier budget adopté début avril, volontariste, est la preuve du désir d'agir de vos élus. Ne baissons pas les bras, soyons vigilants, prudents et solidaires !

Fabrice Chollet
Maire de Saint -Martin-d'Auxigny

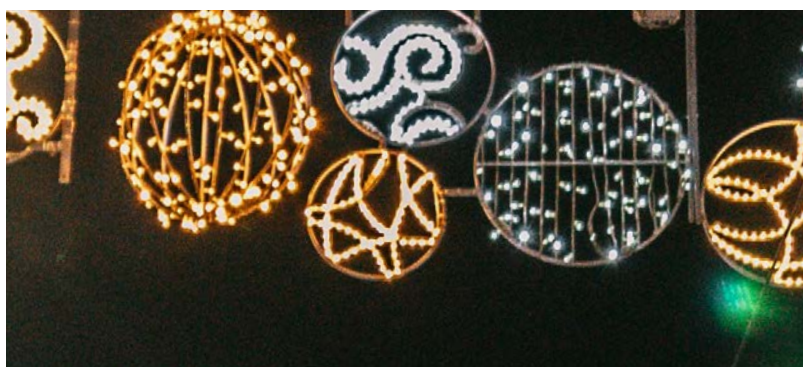


Vie scolaire

Vie communale	4
Comptes-rendus des conseils municipaux	12
Environnement	14
Travaux	15

Directeur de la publication : Fabrice Chollet
Responsable de la commission : Anne-Marie Oswald
Membres de la commission communication :
Bernard Capo, Didier Pajon, François Thomas,
Florence Clavier, Baudouin Le Roux, François-Régis
Thinat, Céline Compain.
Crédits photos : Mairie de Saint-Martin-d'Auxigny -
Tirage 1200 exemplaires.
Conception et réalisation : Agence Terreweb

1ER CONCOURS COMMUNAL DE DÉCORATIONS DE NOËL



Dans le cadre de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu organiser le concours des maisons fleuries durant l'été 2020. Aussi, nous avons, malgré ce contexte compliqué, pensé à organiser en cette fin d'année notre premier concours de décorations de Noël. Onze participants se sont inscrits et toute l'équipe de la commission « décorations » les remercie chaleureusement. C'est avec beaucoup de plaisir que les membres du jury issus de cette commission sont allés voir leur création lors de visites diurnes et nocturnes.

Différents critères d'appréciation et de notation ont permis à ce jury de délibérer le 29 décembre et de décerner :

- Le 3ème prix à Mme LOUP,
- Le 2nd prix à Mme PICOLI,
- Le 1er prix à Mr LAVIGNE.

Nous les félicitons à nouveau féériquement, ainsi que les enfants du hameau des Goyons qui ont pris l'initiative de décorer leur sapin avec des objets pour la plupart recyclés. Aussi, nous espérons que cette riche idée se déploiera dans d'autres quartiers ces prochaines années, à bon entendeur !

La remise des prix a eu lieu le samedi 20 février. Tous les participants ont été conviés et nous avons retrouvé certains enfants qui eux aussi, ont été récompensés. Toujours dans le cadre de ce concours, nous avons également récompensé trois commerçants du centre bourg pour leur magnifique vitrine de Noël.

Nous souhaitons reprogrammer ce concours en fin d'année et espérons qu'un plus grand nombre d'entre vous y participera ; l'objectif étant d'animer notre commune, de l'embellir et de donner aux fêtes de fin d'année une ambiance féérique.

2020 : UNE ANNÉE TRISTE POUR LES ASSOCIATIONS DE ST MARTIN

La quasi totalité des animations festives qu'elles avaient programmées ont dû être annulées (comme partout en général) : le Carnaval des enfants (les amis de l'école publique), la Bourse toutes collections, la Brocante, les Rifles (le comité des fêtes), la Fête de la musique, le 14 juillet... (St Martin en fête), le Comice (associations de quartiers), le Concert annuel et autres cérémonies (l'Indépendante), la Fête de la St Georges (arboriculteurs et comité des fêtes), ainsi que les activités de toutes les autres associations et clubs sportifs.

Pour cette année, une petite lueur d'espoir nous permet encore de croire en quelques manifestations. La fête de la musique le samedi 19 juin, avec le groupe "les bretelles rouges" entre autres, la fête du 14 juillet, à minima vu les conditions pour l'organiser (feu d'artifice, bal, buvette), un concert de l'Indépendante à une date qui resterait à définir. Mais en attendant des jours meilleurs, toutes se tiennent prêtes à fêter avec enthousiasme, le retour à une vie normale.

LE CŒUR Y ÉTAIT !

Cette année 2021 que nous pensions plus « cool » que 2020, ne nous a pas permis de nous rencontrer pour les vœux ! Alors c'est par courrier et par la projection d'un petit film que nous avons pu vous souhaiter une bonne santé, de la patience, et malgré tout de la joie et du bonheur dans cette période morose et si particulière.

Gabrielle PENNEROUX, graphiste webdesigner et Raphaël GUIX, vidéaste, ont imaginé pour nous cette carte et ce film. Les colis ont été distribués aux nouvelles couleurs de la commune, et une fève présentant le nouveau logo de la commune a été glissée dans les galettes des rois des pâtisseries de Saint Martin et Saint Georges. C'est l'agence Terweb qui a conçu ce nouveau logo décliné pour l'occasion.

Merci au Fournil de Saint Martin et au Comptoir pour la réalisation de ces excellentes galettes ! Espérons que 2022 soit l'année des retrouvailles pour le repas des aînés et les vœux du Maire.



ÉTAT CIVIL 2020

Mariages

- BORDELOUP Claudine, Simone, Georgette et DEVAUX René, Paul – 12 décembre
- CIONCA Delia-Ramona et ORZAC Ovidiu-Ilie – 12 septembre
- CONGRATEL Catherine, Lucile, Anne-Marie et DAVID Fabrice, Pierre, Jean – 12 septembre
- FOLLEREAU Brigitte, Aurore et MAZEAU Stéphane – 24 octobre
- JACQUOT Emilie-Sophie et LECOMTE Eddy, Louis, Claude – 19 septembre
- THIBERT Marion, Carole et COSTA Jonathan – 1 août
- VIAU Claire, Viviane, Isabelle et GOUBET Christophe – 29 août

Naissances

- BONENFANT Méryl, Suzette – 9 mai
- BRAC DE LA PERRIERE Nathan, Bernard, Hubert – 19 juin
- GOUTEUX PETAT Inaya, Emeline, Léa – 12 février
- GUERIN Gabriel, François, San Piero – 6 avril
- GUILLON CHAMARD Chloé, Catherine, Christel – 29 janvier
- HABERT Milann, Pierre, Didier – 29 février
- HUCHET Abel, Garance – 6 août
- JOUANIN GUILLEMOT Inaya, Briana – 28 février
- LACROIX Peyton, Madison – 18 août
- LAROCHE Luna – 12 novembre
- MALLET Adèle, Rose, Anne – 31 mai
- MOLLE Ethan, Fernand – 14 décembre
- PASCAUX WU Shaïne – 31 janvier
- PERRAGUIN Alice, Lison, Margot – 1er décembre
- ROLAND Bastien, Florian, Denis – 31 mars
- SADRIN Evann, Jean-Jacques, Gérard, Raymond – 24 novembre

Décès

- BAUDET Jean-Louis, François – 22 mars
- BEZET André, Pierre, Etienne – 9 février
- BLANDIN Claire, Suzanne née GEORGEL – 5 août
- BONNET Michel, Marcel, Roger – 30 octobre
- CHARDON Christiane, Marie née CORDIER – 16 juin
- CLAVIER André, Jacques – 28 janvier
- CLAVIER Madeleine, Marie-Thérèse, Solange née GILBERT – 8 octobre
- COMPAIN André, Raymond – 23 juin
- COUSIN Jacqueline, Marie-Louise née RIGNAULT – 28 octobre
- DA NAZARE-PEREIRA née AGUA-MEL Nadia – 7 juin
- DUBOIS Rolande, Raymonde née GERARD – 4 septembre
- DURIF Jeannine, Suzanne, Pierrette née MAURY – 3 septembre
- ESPIEUX Jean-Baptiste, Marie – 17 juillet
- GIRARD Paul, Henri – 6 juillet
- GONZALES Mario – 15 février
- HODEAU Norbert, Louis – 4 octobre
- KNOPP Lionel, Yves, Pierre, Georges – 16 mai
- LESPINASSE Jacques, Christian – 26 juillet
- MADURO MONTANHA José – 16 octobre
- NIQUET Robert, Claude – 4 septembre
- PARJADIS-BERNARD Marie-Christine, Annick, Lucette née BONTE – 7 septembre
- ROUSSEAU Josseline, Marie-Louise née MAINFRAY – 28 février
- VERDIER Marc, Joseph – 12 juin
- VILLAUDY Christian, Jacques, Marie, Joseph – 18 novembre
- VILPELLET Roger, Paul, Joseph – 12 septembre
- VOIJON Jacques, Albert, Maurice – 29 octobre

« Bien chez moi », une résidence services seniors à Saint Martin



Le Conseil Départemental, Val de Berry, et la commune s'associent pour construire une résidence de 10 pavillons domotisés pour faciliter l'autonomie des seniors. Construite route de Quantilly, près de la « forêt des écoliers » elle permettra aux résidents de participer à la vie locale et de profiter des services de proximité.

Les logements de type 2 (1 chambre) ou type 3 (2 chambres) sont adaptés et domotisés pour faciliter la vie, l'autonomie, pour diminuer les efforts du quotidien, soulager et rassurer les familles. De nombreux équipements domotiques sont installés ou peuvent l'être en option, par exemple, chemins lumineux, volets roulants connectés, visiophone... Le montant des loyers hors charges sera de 300 à 400 euros selon le logement. Une maison commune pourra permettre la tenue de réunions, animations. La commune de Saint Martin met à disposition le terrain et construira la voirie pour un montant total d'environ 170 000 €. Val de Berry et le Département réalisent la construction des logements et assurent leur gestion.

LE MARCHÉ DE SAINT MARTIN



Comme dit le dicton, « Marché du dimanche, tu feras à Saint Martin. Bonnes affaires, tu feras, c'est certain. Et d'humeur joviale, tu seras, tôt le matin ». Tous les dimanches de l'année, les commerçants non sédentaires du marché vous attendent sur la place de la Mairie, de 8 heures à 13 heures. Dans une ambiance conviviale, vous pourrez y retrouver **la rôtisserie-fromage Titou**, la vente de fruits et légumes **la Filette**, **la boucherie-charcuterie-traiteur M.Langeron**, l'étal de vêtement **Zidane**, la vente de **saucissons V.Delattre** et

la **Poissonnerie Les Portes de l'Océan**. En période estivale, s'ajoute la vente de **fruits et légumes d'été de M.Enrico**. Une fois par trimestre, le camion ambulant **Shopix Maison et Jardin** s'installe sur la place.

Et les commerçants non sédentaires de la semaine... Toujours sur la même place, vous pouvez déguster le mercredi en soirée, **les pizzas, kebabs et tacos de M.Sennedot**, et le samedi, en dehors des périodes de couvre-feu, les **burgers et sandwiches de Chez Paf**. Enfin, retrouvez régulièrement **Dog Mobil Salon**, camion ambulant de toilettage canin.



REVITALISATION DU CENTRE-BOURG DE LA COMMUNE

+ Dossier

CONSULTATION CITOYENNE : LES RÉSULTATS

Les habitants de Saint Martin ont été invités à donner leur avis sur le centre bourg à travers une enquête distribuée dans le dernier exemplaire de l'Echo des Vergers. 120 questionnaires ont été retournés à la mairie. Merci pour votre participation à la réflexion engagée sur l'avenir de notre commune.

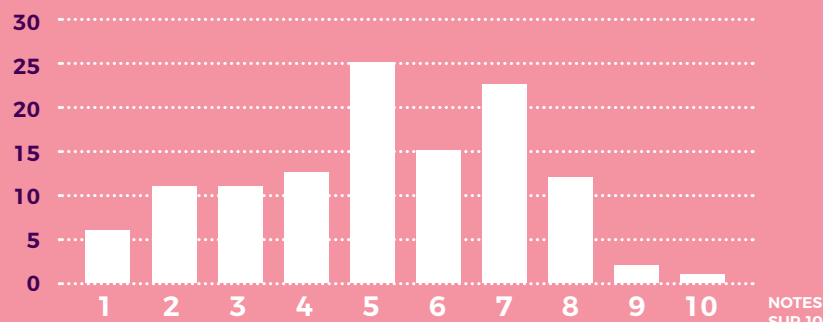
La synthèse des réponses est présentée dans les pages suivantes et le compte rendu complet du dépouillement de ces questionnaires est consultable à l'accueil de la mairie, ainsi que sur le site internet de la commune prochainement.

L'APPRÉCIATION SUR LE CENTRE-BOURG : MITIGÉE !

SUR LES 120 RÉPONDANTS, 54% ONT PLUS DE 60 ANS ET 72% HABITENT DANS LA COMMUNE DEPUIS PLUS DE 10 ANS.

Si la note moyenne pondérée attribuée au centre-bourg est de **5,15 sur 10**, la répartition de ces notes montre une forte variabilité des avis, avec **53% des réponses donnant des notes de 5, 6 et 7**, mais près d'un quart des répondants donnant une note de 3 ou moins.

NOMBRE DE RÉPONSES



LA CIRCULATION, UN PROBLÈME MAJEUR POUR BEAUCOUP

Plus de la moitié des réponses juge que la circulation, aussi bien piétonne que cycliste ou automobile, est dangereuse dans le bourg.

Les causes citées pour justifier cette dangerosité sont multiples : des voies de circulation trop étroites comme la rue du commerce et les 2 rues de l'église, une vitesse excessive des véhicules, des trottoirs en mauvais état pour les piétons, plusieurs carrefours inadaptés, la présence trop importante de camions.

Par contre, **68% des répondants pensent que l'offre de stationnement est satisfaisante.**

L'offre en transport alternatif est jugée mauvaise ou passable à 90%. 20% des répondants souhaiteraient une liaison bus régulière pour Bourges et davantage de liaisons douces (voies piétonnes), vers les hameaux ou l'étang.

UNE OFFRE COMMERCIALE JUGÉE INSUFFISANTE

Si **68% des réponses estiment que le niveau de services et d'équipement est satisfaisant**, l'offre commerciale est par contre **jugée mauvaise ou passable par 59% des répondants.**

Ce taux monte à 77% parmi les plus de 60 ans. La quasi-totalité des personnes disent fréquenter à des degrés divers les différents commerces présents dans le centre bourg. Parmi les services ou commerces dont l'installation serait souhaitée, 2 réponses se détachent nettement : un restaurant et/ou bar + une épicerie (cités chacun par 34% des répondants).

68% 
DE PERSONNES SATISFAITES DU NIVEAU DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS


59%
DE PERSONNES JUGENT L'OFFRE COMMERCIALE MAUVAISE OU PASSABLE



EN MATIÈRE D'ESPACES VERTS, DES EFFORTS À POURSUIVRE

Le fleurissement du bourg et l'aménagement du site de l'ancienne laiterie sont appréciés par certains mais beaucoup demandent davantage d'espaces verts dans le bourg, perçus comme des espaces de détente et de promenade.

LE PALMARÈS DES LIEUX APPRÉCIÉS ET CEUX À AMÉLIORER



- **La place de la mairie** arrive assez largement en tête des endroits qui plaisent (45% des réponses), spacieuse et pratique pour le stationnement et le marché. Elle est suivie par le **parc des Revives**, espace nature sécurisé au centre du bourg, puis par le square aménagé derrière la mairie entre la bibliothèque et la crèche.



- **la rue du commerce** apparaît comme le principal point noir (56% des réponses), dangereuse pour les piétons, avec des façades parfois en mauvais état et de moins en moins de commerces. La place de la mairie ensuite, qui devrait être davantage végétalisée. Puis les 2 rues de l'église, trop étroites et ne permettant pas de mettre l'église en valeur.

CÉLINE COMPAIN,
LAURENCE LE CŒUR,
LAURENCE PAJON,
FRANÇOIS-RÉCIS THINAT

Diagnostic de revitalisation du centre-bourg : où en est-on ?

LA DÉMARCHÉ ACTUELLE

Depuis de nombreuses années, la municipalité a lancé de nombreuses réflexions et études en rapport avec l'amélioration qualitative de son centre bourg.

Malheureusement, malgré nos efforts, nous n'avons pas trouvé les partenaires financiers pour réaliser les changements nécessaires.

C'est pourquoi la nouvelle équipe municipale s'est appuyée sur l'outil d'autodiagnostic de la DDT du Cher afin de faire l'état des lieux, recenser et analyser les besoins et enfin coordonner et financer les actions à mettre en œuvre.

UN DIAGNOSTIC DE TERRAIN

L'équipe projet revitalisation du centre-bourg, issue du conseil municipal, s'est scindée en 4 groupes de travail terrain :

- **habitat, foncier ;**
- **commerces, équipements, services ;**
- **mobilités, espaces publics ;**
- **environnement, paysages.**

Chaque groupe a effectué un « diagnostic en marchant » des points forts, points faibles et opportunités observés dans le centre-bourg. Le travail de synthèse de ces diagnostics est en cours et sera présenté à la population lorsque la situation sanitaire se sera améliorée.

Et si le bourg de Saint Martin se racontait il y a 60 ans...

SOUVENIRS D'UNE ENFANCE VÉCUE AU CENTRE-BOURG.

A un moment, où le Conseil Municipal s'interroge, avec les habitants sur l'aménagement, la rénovation, l'avenir du centre bourg (une réflexion déjà ancienne mais pas toujours facile à réaliser), pourquoi ne pas profiter de ce travail, pour regarder le passé de notre village, se replonger dans l'enfance, sans nostalgie et donner quelques images du bourg de Saint Martin à la fin des années 50, début des années 60.

En 1960, le bourg de Saint Martin, un visage à la fois semblable et différent de celui d'aujourd'hui ; semblable par son espace géographique, son organisation des voies de circulation et de communication, mais différent par sa vie, ses activités artisanales et commerciales, sa circulation moins intense.

Il y a 60 ans, commerces et ateliers nombreux, vivaient et se développaient au rythme de la riche activité arboricole, des jours de classe, du marché du dimanche matin, de la pratique religieuse dominicale et des jours de fêtes, des festivités locales et cantonales (Comices agricoles en fin d'été, journées fruitières à l'automne, fête patronale de Saint Georges le 23 avril, bals parquets, manèges, stands de tirs et de friandises sur la place de la mairie, 14 juillet au parc des Revives avec remise des prix aux élèves des écoles etc.) .

Et si on imaginait et même réalisait une promenade patrimoniale, des Labbes jusqu'à la Pipière, la jalonnant des nombreux commerces et ateliers



artisanaux, vivant et travaillant il y a 60 ans : menuisier, sabotier, cordonnier, maréchal ferrant, garagiste, mécanicien, photographe, coiffeurs, tailleur, couturières, horloger-bijoutier, bourrelier, serrurier, maçons, couvreurs, plombiers, peintres, matériel agricole pour l'arboriculture, marchand de fruits et légumes sa carriole et son célèbre cheval, épiciers, charcutiers, bouchers, boulangers, pâtisseries, droguiste, buraliste-marchand de journaux, cafés, chapelier, marchand de chaussures, mercerie, nouveautés-confection- tissus, hôtels-restaurants, cinémas. Probablement quelques oublis... La mémoire de l'enfance peut parfois faire défaut.

Ainsi dans nos souvenirs, un bourg vivant, dynamique, actif, autour de ses artisans et ses commerçants dont les noms et les visages nous sont encore familiers aujourd'hui et nous parlent de leur présence et de la qualité de leur travail et de leur service ; un bourg vivant au cœur d'une campagne remarquablement mise en valeur, développée et modernisée par les arboriculteurs dans le Verger Forêtain. La Forêt, dans le travail de la terre, le bourg, dans le travail artisanal et commercial, un lien au quotidien, mais plus particulièrement le dimanche matin dans une longue matinée très active.

C'était il y a 60 ans : la vie quotidienne, le travail, l'activité économique, les communications, les besoins, les choix de vie et de loisirs ont évolué, ont changé, sont entrés dans le 21ème siècle et c'est très normal. Des ateliers, des commerces ont fermé, une génération d'artisans et de commerçants s'en est allée. Nous ne les oublions pas. Nostalgie, non, devoir de mémoire, oui. Donner un nouveau souffle à notre bourg en ce 21ème siècle, c'est aussi regarder et relire son passé, son histoire, afin de poursuivre sa vie, son développement et son avenir, au cœur d'une belle nature et d'une campagne richement travaillée et bien habitée.



Récré-A-Son à l'école élémentaire de Saint Martin d'Auxigny

Les élèves de la classe de CM1 de Mme Anin ont eu la chance d'être retenus par l'Education Nationale et le Printemps de Bourges pour accueillir entre le 29 mars et le 2 avril 2021 une jeune artiste récompensée aux Inouïs du Printemps de Bourges Crédit Mutuel 2020. Pendant cette semaine découverte, LEYS, une rappeuse en devenir, est venue à l'école tous les après-midis.

Les matins, les enfants ont découvert (avec la conseillère pédagogique et leur enseignante) le milieu du HIP-HOP : du Breakdance (future discipline olympique) au RAP (Rythm And Poetry) en passant par le DJing, le Beatboxing et le Streetart (dont les Graffitis). Ils ont dessiné leur blase et ont surtout écrit des paroles sur une structure rythmique en pieds et en rimes. Ce ne fut pas simple au début, mais avec beaucoup d'échanges et de coopération, les « novices » ont réussi à écrire 2 chansons sur le thème de la famille. Grâce à l'aide de LEYS, les élèves ont pu mettre en musique leur composition, chaque groupe a pu caler son flow sur les Instru choisis. Comme chacun était motivé, l'apprentissage s'est fait très vite. Pour clore cette semaine, les jeunes artistes ont pu se rendre au Conservatoire de Bourges pour se produire sur la scène de la salle Mozart. Dans leur spectacle, ils ont chanté leurs créations et écouté la rappeuse interpréter ses compos. Puis au final, ils ont repris en chœur le refrain du dernier air de l'artiste. Quelle belle expérience pour tous ! Petits et grands garderont un souvenir de cette rencontre qui a permis de découvrir le HIP-HOP et surtout de croiser une jeune artiste très sympathique. Peut-être que ce projet donnera à certains l'envie d'écrire, voire de devenir le futur Inouïs.

RESTAURANT SCOLAIRE : LA SALLE SAINTE JEANNE AU SERVICE DES PROTOCOLES SANITAIRES



Depuis la rentrée scolaire du mois de septembre 2020, les protocoles sanitaires concernant l'encadrement des enfants au restaurant scolaire se sont succédés, afin d'enrayer la transmission du virus.

Jusqu' au mois de janvier 2021, les 6 classes de l'école élémentaire et les 4 classes de l'école maternelle ne se mélangeaient pas. Les enfants arrivaient par classe, et étaient installés tous les jours à la même place, chaque table étant attribuée à une classe. Les temps de récréation se faisaient dans les cours des écoles, également divisées en îlots à cette occasion. Ce protocole permettait de limiter une éventuelle contamination à l'ensemble des écoles. En parallèle, afin de faire respecter cette distanciation physique, la municipalité a demandé aux parents qui en avaient la possibilité, de venir récupérer leurs enfants pendant la pause déjeuner. Même durant cette période, 140 enfants, en moyenne, déjeunaient au restaurant.

Le 21 janvier 2021, le gouvernement a renforcé ce protocole, en demandant à ce que les classes soient séparées d'un mètre, puis de deux mètres, ce qui devenait impossible dans la salle. Afin de continuer de proposer un service de restauration pour les enfants, la municipalité a été obligée d'utiliser la salle Sainte Jeanne, toute proche de l'école, et de la transformer afin qu'elle devienne une deuxième salle de restauration. Ainsi, un repas froid est proposé aux enfants de l'école élémentaire en alternance un jour sur deux. D'autres mesures déjà en vigueur ont été renforcées : lavage systématique des mains au savon ou au gel, port du masque dès la fin du repas, nettoyage renforcé des locaux, etc... Cette organisation, qui a permis de maintenir l'ouverture de ce service, n'a été possible que grâce à l'aide des enseignants, du personnel municipal et de l'équipe d'API restauration.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

**LES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX SONT CONSULTABLES
SUR LES PANNEAUX D’AFFICHAGE DE LA MAIRIE ET SUR LE SITE DE LA COMMUNE.
VOUS EN TROUVEREZ ICI UNE SYNTHÈSE.**

Conseil municipal du 9 nov. 2020

Décisions prises à l'unanimité des conseillers présents. Le conseil accepte les décisions prises par le maire en vertu de sa délégation.

Convention d'utilisation de la piscine de Saint Germain du Puy : Le conseil municipal accepte pour l'année scolaire 2020/2021, la mise à disposition de la piscine à raison de 1,06 € par heure et par enfant. (22 enfants). Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles du 1er degré de la ville de Bourges (2019/2020) : Le conseil municipal fixe le montant de la participation pour l'année scolaire 2019/2020 à 232,78 € par élève, soit un total de 465,56 € (2 élèves). Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet : Le conseil décide de créer un emploi d'ATSEM/agent périscolaire/agent d'entretien à temps complet à compter du 01/01/2021, il modifie ainsi le tableau des emplois et inscrit au budget les crédits correspondants. Attribution du marché « préparation et service de repas aux restaurants scolaires et préparation de repas aux ayants droit du portage à domicile : Le conseil municipal décide de retenir l'offre la mieux disante de la société API restauration pour un montant annuel total estimé à 93 874,00 € HT (soit un montant estimé sur 4 ans à 375 496 € HT). Les conditions du marché sont précisées : repas fabriqués et servis en liaison chaude, provenance et qualité des produits, composition du prix des repas (investissement

et entretien matériel, petit équipement, self, redevance utilisation de la cuisine...), contrôle du marché.

Tarif des salles 2021 : Le conseil municipal décide une revalorisation de 3% des tarifs de location des salles municipales (et des cautions).

Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés : Le conseil municipal, adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant de 2 000 €, et décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet. La prise en charge de la formation des élus se fera selon des principes bien définis.

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour des travaux de redimensionnement du réseau d'eaux pluviales : La commune doit redimensionner le réseau d'eaux pluviales au carrefour de la Route d'Allogny et de la Route de l'Etang. Pour limiter les coûts liés au terrassement, le conseil municipal décide de confier la maîtrise d'ouvrage et la réalisation de ces travaux au SIAEPAC qui doit engager des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable. Montant des travaux estimé à 27 600 € TTC.

Projet de résidence services seniors : Le site de Saint Martin d'Auxigny sur la Route de Quantilly a été retenu par le Conseil Départemental et Val de Berry pour créer des pavillons domotisés. Il est précisé que les loyers (hors charges) seront de 300 à 400 €/mois. Le conseil municipal, valide le projet de création, par Val de Berry, d'une

résidence services seniors sur la commune (10 logements T2 et T3 avec 1 maison commune animée), accepte de donner pour ce faire un terrain de 4 300 m2 environ et de créer une voie d'accès.

Questions diverses : Présentation du bilan social 2019. Il est rappelé que le port du masque est obligatoire à proximité des arrêts de bus, des écoles et des crèches et que des nouvelles consignes sanitaires sont en place à la cantine. Il est demandé aux parents le respect de ses mesures. La demande de subvention pour Bléron a été acceptée par l'état. Une benne à verre sera implantée à Montboulain. La salle du bas de la salle polyvalente a été mise à disposition des infirmières et médecins pour le dépistage et les consultations liées à la COVID19. Un point à été fait sur la fabrication des décors de Noël, sur les travaux en cours et terminés. Deux véhicules électriques ont été achetés dont un pour le CCAS. Il n'y aura pas de vœux du Maire en janvier 2021, mais une carte de vœux sera diffusée. Le site Internet est en cours d'exécution. La distribution des colis de Noël aura lieu le 19/12. Les personnes vulnérables sont appelées régulièrement pendant la période du confinement. Le travail sur la revitalisation du centre bourg a commencé ainsi que le travail sur la numérotation des voies avec la poste. Une réunion de la commission communication de la CCTHB a eu lieu en présence de Mme CLAVIER. Elle a également représenté la commune à la journée défense et a été nommée « citoyenne de la défense » (commandant).

Conseil municipal du 14 déc. 2020

Décisions prises à l'unanimité des conseillers présents. Le conseil accepte les décisions prises par le maire en vertu de sa délégation.

Création de postes : Le conseil municipal, décide de créer un emploi d'agent d'entretien à temps non complet à 20 heures à compter du 17/12/2020, un emploi d'agent d'entretien à temps non complet à 20 heures à compter du 01/01/2021, un emploi d'agent d'entretien à temps complet à compter du 01/02/2021.

Emprunt 2020 : Le conseil municipal, décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre un prêt d'un montant de 290 000 € pour financer les travaux de réhabilitation de quartiers - tranche 1 à taux fixe de 0,43 %, d'une durée de 15 ans, avec un amortissement du capital progressif et des échéances trimestrielles constantes.

Décision modificative n°1 : le conseil municipal adopte la décision modificative n°1/2020 sur le budget principal communal. Fonctionnement : diminution des crédits en fournitures de petit équipement pour 325,00 € et augmentation des crédits du même montant en dégrèvement de taxes habitation. Investissement : diminution des crédits en

constructions pour 30 000€ et augmentation des crédits du même montant en bâtiments et installations.

Admission en non-valeur : le conseil municipal admet en non-valeur 735,76 € de créances communales du budget principal composées de créances inférieures au seuil de poursuite et de créances dont les poursuites sont sans effet.

Remboursement de frais : Le conseil municipal, autorise M le maire à rembourser les frais engagés par Mme OSWALD pour un montant total de 71,33 € suite à l'achat via internet des enveloppes ayant un format spécifique pour les cartes de vœux aux habitants.

Convention relative au service de fourrière animale : Le conseil municipal autorise M le maire à signer la convention de fourrière animale 2021 pour un montant de 974,00€ avec la SBPA de Marmagne.

Convention de mise à disposition du garage situé route de St Palais au SIAEPAC : Le conseil municipal, valide le projet de convention de mise à disposition d'une partie du garage situé Route de Saint Palais au SIAEPAC et autorise M. le maire à signer la convention de mise à disposition et tout autre document nécessaire à la finalisation de cette opération.

Bail avec Association « Haut comme trois

pommes » : Le conseil municipal, valide le projet de bail de location de la crèche à l'Association « Haut comme trois pommes » et autorise M. le maire à signer le bail de location et tout autre document nécessaire à la finalisation de cette opération.

Plan de financement du SDE 18 pour l'extension de l'éclairage public Place du Pont : Le conseil municipal accepte le montage financier suivant : Montant estimatif des travaux : 872.33 €, montant de la participation de la commune 436.17 € et demande de subvention au SDE 18.

Motion relative au maintien des soins par le centre hospitalier Jacques Cœur : M. le maire informe le conseil municipal que le Département du Cher et l'Association des Maires du Cher proposent une motion relative au maintien des soins par le Centre hospitalier Jacques Cœur. Après avoir écouté toutes les explications données par Mr le maire le conseil municipal accepte cette motion.

Questions diverses : Points sur les travaux, Revitalisation du centre bourg, décorations de Noël, distribution colis et cartes de vœux, point sur certaines commissions, marché du dimanche, remerciements et dons reçus.

Conseil municipal du 25 janv. 2021

Décisions prises à l'unanimité des conseillers présents. Le conseil accepte les décisions prises par le maire en vertu de sa délégation.

Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet : Le conseil municipal crée un emploi d'agent technique à temps non complet à 32 heures à compter du 13/03/2021. Création d'un poste non permanent d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité - 35 heures : Le conseil municipal crée un emploi non permanent d'adjoint administratif pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour une durée de 6 mois reconductible à compter du 1er mars 2021.

Participation financière de la collectivité à la mutuelle santé souscrite par les agents : Le conseil municipal, fixe le niveau de participation à la mutuelle santé des agents à 120 € net/an.

Budget principal : autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 : Le conseil municipal autorise Mr le Maire à recourir, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 pour le budget principal dans les limites fixées.

Demande d'une subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR et de la DSIL exercice 2021 pour la réhabilitation de quartiers tranche 2 : La commune a pour projet la réhabilitation de quartiers - tranche 2 qui comprend : la sécurisation des accès aux écoles et sites périscolaires par la route de Montboulain, la création d'un cheminement sécurisé d'accès à la gendarmerie (route d'Allogny), l'aménagement d'un dispositif de régulation de la vitesse de circulation au niveau

du carrefour de la RD 56 et de la RD 68. Le conseil municipal, arrête la réalisation de l'opération pour un montant total de 422 650,00 € H.T. et adopte le plan de financement suivant pour la réhabilitation de quartiers - tranche 2 :
Etat DETR : 147 927,00 € - taux de 35 %
Etat DSIL : 150 193,00 € - taux de 36 %
Conseil Départemental : 40 000,00 € - taux de 9 %
Autofinancement : 84 530,00 € - taux de 20 %
Et demande une subvention à l'Etat au titre de la DETR exercice 2021 au taux de 35 % soit un montant de 147 927,00 € ; demande une subvention à l'Etat au titre de la DSIL exercice 2021 au taux de 36 % soit un montant de 150 193,00 € ;

Demande d'une subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR et/ou DSIL exercice 2021 pour la réhabilitation de la salle polyvalente : le conseil municipal arrête la réalisation du projet intitulé « réhabilitation de la salle polyvalente » pour un montant total d'opération de 435 921,40 € H.T. ; adopte le plan de financement suivant pour la réhabilitation de la salle polyvalente :
Conseil départemental : 100 000,00 € - taux de 23 %
Etat DSIL/DETR : 174 368,00 € - taux de 40 %
Autofinancement : 161 553,40 € - taux de 37 %
Et demande une subvention à l'Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL exercice 2021 au taux de 40 % soit un montant de 174 368,00 € ;

Demande d'une subvention au Conseil Départemental au titre du contrat de Territoire pour la réhabilitation de la salle polyvalente : Considérant qu'il convient de délibérer sur la demande de subvention au Département spécifique à cette opération qui a été estimée au stade de l'avant-projet à 435 921,40 € HT (études et travaux), le conseil municipal, sollicite une subvention de 100 000,00 € au Conseil départemental du Cher dans le cadre du contrat de territoire pour soutenir le projet

de réhabilitation de la salle polyvalente d'un montant total d'opération de 435 921,40 € HT ; Convention de mise à disposition d'un terrain pour l'emplacement de colonnes à verre : Carrefour Market met à disposition un terrain pour accueillir les bennes à verre de la CCTHB et la commune est chargée de nettoyer les abords des colonnes. Le conseil municipal valide le projet de convention de mise à disposition d'un terrain pour l'emplacement de colonnes à verre.

Questions diverses : le conseil municipal, par 1 abstention et 17 voix contre : donne un avis défavorable pour l'ouverture des commerces de détail les dimanches 21 et 28 février 2021. Transmission d'un document de travail sur la redéfinition des prix des parcelles du lotissement « Le Clos du Verger ».

Un point est fait sur la commission communication, sur l'avancement du projet revitalisation du centre bourg, sur les travaux en cours, ainsi que sur la commission fleurissement-tourisme-événementiel.

Le Don du sang aura lieu le 10/02/2021 sur rendez-vous à la salle des fêtes.

Recrutement en cours pour le remplacement de M BRAQUART (en retraite le 01/07/2021) et arrivée du remplaçant le 04/05/2021 avec tuilage.

Nouveau protocole sanitaire à la restauration scolaire suite au couvre-feu. Demande de la boulangerie pour un stationnement réservé. Réfection du chemin chez M et Mme Chauvin. fuite verrière école élémentaire

Réouverture de la Bibliothèque le 25/01/2021 RDV avec le paysagiste pour la présentation du projet le Pré Bertaus le 03/02/2021 à 18h00 à la salle polyvalente, Présentation Solaterra

M. le maire donne le calendrier des commissions finances pour la préparation des budgets :

Battue administrative le 22/01/2021 : 60 à 80 sangliers : 9 tués

Remerciements reçus pour vœux et colis.

Conseil municipal du 01 mars 2021

Décisions prises à l'unanimité des conseillers présents. Le conseil accepte les décisions prises par le maire en vertu de sa délégation.

Ouverture de la saison du camping 2021 : le conseil municipal décide d'ouvrir le camping municipal du 12 avril 2021 au 26 septembre 2021, prolonge l'ouverture pour les travailleurs saisonniers jusqu'au 31 octobre 2021, conserve pour ce service les modalités de fonctionnement et les tarifs en vigueur.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet : le conseil municipal à l'unanimité : crée un emploi d'agent technique à temps non complet annualisé à 24h30 hebdomadaires à compter du 01/04/2021, modifie ainsi le tableau des emplois, inscrit au budget les crédits correspondants.

Redéfinition du prix des parcelles du lotissement Le Clos du Verger : le conseil municipal : fixe un nouveau prix de chaque parcelle conformément au tableau ci-dessous pour les 9 lots de la tranche 1 de viabilisation restant en vente.

Numéros de lot	Surface m2	Prix net vendeur TTC	Honoraires de négociation MonTerrainIdéal TTC	Prix de vente TTC Frais négociation inclus	Prix/m²
Lot 1	508	24 000,00 €	3 000,00 €	27 000,00 €	53,15 €
Lot 4	676	32 000,00 €	3 000,00 €	35 000,00 €	51,78 €
Lot 5	651	31 000,00 €	3 000,00 €	34 000,00 €	52,23 €
Lot 6	579	28 000,00 €	3 000,00 €	31 000,00 €	53,54 €
Lot 7	603	29 000,00 €	3 000,00 €	32 000,00 €	53,07 €
Lot 20	810	35 000,00 €	3 000,00 €	38 000,00 €	46,91 €
Lot 21	786	35 000,00 €	3 000,00 €	38 000,00 €	48,35 €
Lot 22	813	37 000,00 €	3 000,00 €	40 000,00 €	49,20 €
Lot 23	737	36 000,00 €	3 000,00 €	39 000,00 €	52,92 €
TOTAL		287 000,00 €	27 000,00 €	314 000,00 €	51,24 €

donne un mandat exclusif à « mon terrain idéal.com » pour la vente de ces terrains, demande que le mandataire dresse un point des ventes dans 6 mois.

Questions diverses : Petites villes de demain (PVD) : des réunions avec la CCTHB, les Aix d'Angillon, Henrichemont, Saint Martin d'Auxigny ont eu lieu pour préparer la convention et le recrutement du chef de projet PVD. Revitalisation du centre de bourg : le dépouillement des questionnaires a eu lieu : les problématiques qui reviennent sont : la sécurisation routière et l'environnement (manque de mise en valeur des espaces verts). Solaterra : présentation de l'état des lieux du photovoltaïque sur le territoire communal en visioconférence. Date/Heure : Lundi 29 mars à 19h00 Camping : des porteurs de projet recherchent des campings et espaces. M le maire a répondu à la Région en proposant le camping/étang/La Chapelle. A suivre si des investisseurs sont intéressés. M. PERDU informe le conseil du dégât des eaux qui a touché l'école maternelle : la reprise de l'école va se faire à l'école maternelle. Le préau de la cantine est terminé. M. THINAT remercie les employés municipaux pour le nettoyage de l'église. M. LE ROUX est nommé gendarme de réserve. Mme COMPAIN informe que les gagnants du concours des décorations de Noël remercient la municipalité. Mme CLAVIER informe que la page facebook de la commune est en ligne (modérateurs : F CLAVIER, C COMPAIN, D PAJON). M SALMON informe qu'un film a été tourné sur la présence des écossais à Saint Martin d'Auxigny : diffusion sur France 3 Centre Val de Loire le 15 mars à 22h45.

Mme BENARD demande si un centre de vaccination va ouvrir sur Saint Martin d'Auxigny. Mme OSWALD informe que la commune a déposé un dossier auprès de la Préfecture. Pour l'instant, ce n'est pas d'actualité. Il faut démentir auprès de la population. Mme BENARD a constaté sur le Chemin des Berthiers qu'un gour est en train de se créer. Les services techniques vont intervenir. M GITTON fait un point sur les travaux en cours et réalisés. M BAJARD demande où en est le projet de La Chapelle. Mme COMPAIN informe que les limites du projet sont à définir avec des experts (M BON). Mme PAJON informe qu'une animation sécurité routière va avoir lieu sur la commune. L'inventaire de la Biodiversité Communale (IBC) est en cours de réalisation : un point va être fait pour savoir comment animer ce projet auprès de la population en période de COVID19.

Mme OSWALD informe qu'un agent accueil en CDD a été recruté au 1er avril 2021, le site internet est en ligne. Elle remercie Mme LECOEUR pour les corrections. l'étude sur l'application pocket va commencer, l'écho devrait paraître en mai 2021, prochain conseil d'administration du CCAS le 12 avril (budget). M le maire informe que le projet résidence seniors a débuté.

PLANTATION D'ARBRES



Souvenez-vous, voilà un an juste avant le confinement, vous étiez invités à collaborer à un chantier participatif autour de la plantation d'arbres fruitiers dans un verger maraîcher. Vous aviez même la possibilité de parrainer ces arbres. Et bien que sont ils devenus ? Comment ont-ils passé l'hiver ?

Nous sommes allés le demander au propriétaire du verger :
« Le verger maraîcher prend racine petit à petit. Mais environ 10% des arbres n'ont pas repris dû en partie à la sécheresse. L'anniversaire

de la plantation devait être marqué par une invitation pour la mise en place de gravures sur bois permettant l'identification des planteurs, mais la crise sanitaire oblige à repousser cette manifestation. Une date sera communiquée dès que cela sera possible.
Bon printemps à tous »

Guillaume Lajoinie

Pollution



Des dizaines de litres d'hydrocarbures ont été déversés dans le réseau d'eau par des habitants peu scrupuleux !

Il a fallu pomper les eaux polluées, mettre en place un barrage de retenue sur l'Auxigny...
Ce geste malveillant a mobilisé le maire et les élus, le service de l'eau, les pompiers. Une plainte a été déposée auprès de la police de l'eau.



DES ÉOLIENNES POUR PROTÉGER NOS VERGERS

Ces dernières années, les gels printaniers au moment de la floraison des pommiers sont de plus en plus fréquents et provoquent des dégâts redoutables sur nos vergers forestiers. Pour lutter et se protéger de ce gel, différents moyens sont utilisés et notamment les éoliennes, qui font partie désormais de notre paysage local.

Ces « tours antigel » sont en fait de grands ventilateurs qui peuvent protéger environ 5 hectares de vergers.

Le brassage d'air uniformise les températures en mélangeant la couche d'air chaud en altitude avec la couche d'air froid au sol et assèche la végétation. En brassant l'air de haut en bas, on parvient à relever la température

ambiante juste ce qu'il faut pour éviter les dégâts redoutables du gel printanier. Le démarrage de ces éoliennes – que l'on espère faire fonctionner le moins possible – doit intervenir lorsque la température est encore positive.

Alerté par une alarme connectée à une sonde lorsque la température atteint 1°C, l'arboriculteur étudie alors le vent, la température et la couverture nuageuse. La mise en route de ce dispositif dépendra alors de ces différents facteurs. Le bruit des hélices lors du fonctionnement (assimilable au bruit d'un hélicoptère) peut parfois incommoder les riverains mais l'utilisation des tours antigel ne dure pas plus de quelques jours dans l'année.

En ce début d'année 2021 les travaux engagés se sont poursuivis malgré la période sanitaire difficile, entraînant certains retards.

La tranche 1 des travaux de réhabilitation de voiries sur différents points de la commune est maintenant terminée. Ces travaux d'un montant de 442 432 €, ont été encadrés par la société ICA. Une subvention de l'État a été obtenue pour un montant de 93 174 € et 25 000 € provenant des amendes de police.

Le réseau eau et assainissement, route d'Allogny /carrefour des Chênes, est en cours de remplacement par le service des eaux, désormais de la compétence de la communauté de commune ; la réfection de la voirie est incluse dans la tranche 2 de nos travaux.

La tranche 2 comprenant la sécurisation de l'école maternelle et la reprise complète des carrefours de la route de l'Étang avec la route de Montboulain et d'Allogny devrait démarrer d'ici quelques semaines, en fonction du retour des demandes de subvention, pour un coût total de 487 200 €. A ce jour une subvention d'un montant de 40 000 € du département a été obtenue ainsi qu'une dotation DETR de 147 927 €.

L'installation des passerelles prévues sur l'espace de l'ancienne laiterie permettant d'enjamber la rivière et de rejoindre le site de la salle polyvalente débutera début mai. Les travaux sont estimés à 73 940 €.

A l'école maternelle, route de Montboulain, le préau est maintenant complètement installé, le coût des travaux s'est élevé à 55 755 €. Une subvention de l'État de 30 613,59 € a été obtenue.

Suite à une inondation impactant plusieurs salles de classe, des travaux de remise en état ont été effectués par le service technique, permettant une réouverture rapide de l'école. Le montant des travaux s'élève à 1 500 €.

A l'école élémentaire, rue de la Vallée, des travaux d'entretien courants et de peintures extérieures ont été effectués par le service technique. La verrière rejoignant les deux bâtiments présente des signes de vétusté, un devis est en cours pour un nettoyage complet des vitres et la réparation des fuites. Le CAUE18 étudie un projet pour son futur remplacement.

Les huisseries bois de la mairie ont également été repeintes par le service technique.

Les travaux de la maison médicale sont terminés et le bâtiment donne toute satisfaction.

La toiture de la salle des fêtes a été refaite sur la partie du bâtiment d'origine pour un montant de 12 582,90 €.

Les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente comprennent le/les :

- Chauffage & climatisation
- Remise à niveau des sanitaires
- Menuiseries extérieures
- Isolation thermique par extérieur (ITE)
- Plafonds
- Peintures intérieures
- Parking et abords extérieurs

L'appel d'offre est maintenant terminé et la maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet d'architectes

GAUCHERY-RADIGUE, pour un montant total de 522 610 € TTC. L'État nous apporte une subvention de 174 368 € et le département du Cher 100 000 €.

La bibliothèque a rouvert le 20 janvier. Des travaux de réaménagement des espaces ont été effectués, les peintures ont été refaites, les revêtements de sol ont été remplacés, l'installation électrique a été rénovée et le mobilier a été remplacé. Le coût des travaux est de 43 945,16 €. Une subvention de l'État d'un montant de 25 848 € a été attribuée.

L'espace actuellement utilisé par le Club de foot (ancien podium) va être ré-affecté à l'accueil périscolaire. Un nouveau club house sera construit dans le prolongement de la buvette actuelle. Les offres des entreprises ont été reçues et la maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet d'architecte LACOUR. Les travaux s'élèvent à 140 000 €. Deux subventions, l'une de l'État pour 46 413 € et l'autre de 9 871, 81 € de la CAF ont été attribuées.

Au presbytère, les volets sont remplacés pour un coût de 2 270 €, la reprise du mur de clôture, côté sud à prévoir.

En projet :

La résidence seniors, route de Quantilly ; ce projet initié par le Département, est porté par Val de Berry, la commune met à disposition le terrain et réalise la voirie. Une première réunion a été organisée avec Val de Berry, le cabinet d'architecte et le bureau d'étude VRD ICA.

L'équipe municipale se réunit fréquemment dans le cadre de l'étude de l'aménagement du centre-bourg.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE A FAIT PEAU NEUVE

Après quelques semaines de fermeture, c'est une toute nouvelle bibliothèque qui a rouvert ses portes en début d'année.

Le sol et les peintures refaits, l'éclairage repensé, un espace jeunesse agrandi, un espace adulte transformé, du nouveau mobilier, une offre nouvelle avec des tablettes à votre disposition et enfin des

nouvelles collections dont des mangas à découvrir. Alors n'hésitez pas à pousser la porte pour venir explorer ce nouvel univers. Vous serez toujours accueillis avec le sourire malgré le masque ! A bientôt !

Des travaux aidés par une dotation (DSIL) de 7 616 €



Promenons-nous dans... St Martin !



**INCLUS
DANS
L'ÉCHO
DES
VERGERS**

**LES BEAUX JOURS REVIENNENT,
IL EST TEMPS DE CHAUSSER LES BASKETS
ET DE PARTIR À LA DÉCOUVERTE !
ET POURQUOI PAS EXPLORER LA COMMUNE ?**

**Pour doubler les plaisirs, en collaboration
avec l'association Nature 18, nous vous proposons
de jouer tout en vous promenant.**

**Pour cela vous trouverez, inséré dans votre Echo des Vergers,
une carte de la commune avec des lieux à découvrir
et l'explication du jeu qui vous est proposé.
Alors bonnes promenades et bonnes découvertes !!**

Et pour vous laisser le loisir de tout découvrir, le jeu est prolongé
jusqu'à la fin du mois de juin et si besoin des exemplaires
de la carte sont à votre disposition à l'accueil de la mairie.

Retrouvez toutes les informations de la commune

**SUR L'APPLI
PANNEAUPOCKET**

+ d'infos sur :
www.stmartin-auxigny.fr

SUR LE SITE

www.stmartin-auxigny.fr

**EN VOUS ABONNANT
À LA NEWSLETTER**

sur : www.stmartin-auxigny.fr



www.stmartin-auxigny.fr
Tél. : 02 48 66 61 61
Email : contact@stmartin-auxigny.fr